

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

**SÉANCE AJOURNÉE DU 17 AOÛT 2020**

À une séance ajournée du conseil municipal légalement tenue le 17 août 2020, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers :

Claude Martel  
Josée Crane  
Tony Potvin  
Annie Lapointe  
Caroline Roberge  
Réal Bérubé

Formant quorum.

---

**Ordre du jour**

1. Autorisation de siéger à huis clos
2. Ouverture de la séance par madame la mairesse
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Contrat de travail du directeur général
5. Mandat pour compléter l'étude de caractérisation du terrain situé au 108, rue François-Tremblay phase 2
6. Entente d'alimentation électrique – jeux d'eau
7. Vidange étang – recyclage de boues municipales
8. Ouverture de soumissions – concassé, 0 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> route du Lac-Maggie et chemin de la Rivière
9. Demande d'aide financière – programme pour une protection accrue de la source d'eau potable (PPASEP)
10. Analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la municipalité de Lac-Bouchette
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

**1.**  
Résol. 20-175

**AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS**

ATTENDU le décret n<sup>o</sup> 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 août 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

**ACCEPTÉE**

**2. OUVERTURE**

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

**3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résol. 20-176

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

**4. CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Résol. 20-177

ATTENDU QUE le contrat de travail du directeur général de la Municipalité est échu depuis le 7 août 2020;

ATTENDU QUE le 2<sup>e</sup> alinéa de la résolution 97-61 stipule que les conditions d'embauche et de travail du directeur général et secrétaire-trésorier sont définies par contrat de travail dûment adopté par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le volet salarial du nouveau contrat de travail du directeur général;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon soit autorisé à signer le contrat de travail du directeur général au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

**5. MANDAT POUR COMPLÉTER L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU TERRAIN SITUÉ AU 108, RUE FRANÇOIS-TREMBLAY PHASE 2**

Résol. 20-178

ATTENDU QUE la phase 1 de l'évaluation environnementale de site pour le terrain situé au 108, rue François-Tremblay est complétée;

ATTENDU QU'une phase 2 est nécessaire pour répondre aux exigences du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de la phase 2 de l'évaluation environnementale de site pour le terrain situé au 108, rue François-Tremblay à Groupe Géos au coût de 29 300\$ plus taxes à prendre à même le surplus.

**ACCEPTÉE**

**6.**  
Résol. 20-179

### **ENTENTE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE – JEUX D'EAU**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette est propriétaire et exploitante d'un parc public de jeux d'eau, voisin de la propriété située au 204, rue Principale, dont Mme Basile est propriétaire;

ATTENDU QUE lesdits jeux d'eau nécessitent, de juin à septembre de chaque année, une alimentation électrique non disponible dans ledit parc public;

ATTENDU QUE les parties ont convenues d'une entente afin que la Municipalité utilise les installations électriques dont Mme Basile est la propriétaire, afin d'alimenter en électricité lesdits jeux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la signature de l'entente concernant l'utilisation des installations électriques dont Mme Basile est la propriétaire, afin d'alimenter en électricité lesdits jeux;

QUE la Municipalité s'engage à verser la somme équivalente au montant apparaissant au compte d'électricité d'Hydro-Québec relatif à ladite propriété du 204, rue Principale, Lac-Bouchette, pour les mois de juin, juillet, août et septembre de l'année visée;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité.

**ACCEPTÉE**

**7.**  
Résol. 20-180

### **VIDANGE ÉTANG – RECYCLAGE DE BOUES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a demandé des soumissions par invitation pour la vidange des boues étang numéro 1;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions soit :

→ Ferme AMF Savard .....	30 030,00\$ plus taxes
→ Ferme Équinoxe.....	27 880,00\$ plus taxes
→ Forfaits MM K-7 .....	23 123,50\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre la recommandation de Produits B.C.C. Inc. et de mandater Forfaits MM k-7, pour le recyclage des boues municipales de Lac-Bouchette, au montant de 23 123,50\$ plus taxes à prendre à même le surplus.

**ACCEPTÉE**

8.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CONCASSÉ, 0 ¾ ROUTE DU LAC-MAGGIE ET CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Résol. 20-181

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a demandé des soumissions pour le rechargement des chemins de la Rivière et route du Lac-Maggie;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu (2) deux soumissions soit :

- ➔ Excavation Rénovation Drolet... avec livraison ..... 15,25\$ la tonne;  
..... sans livraison ..... 7,50\$ la tonne;
  
- ➔ 9221-5516 Québec Inc.  
Lac-Maggie ..... avec livraison ..... 16,75\$ la tonne;  
Rivière ..... avec livraison ..... 13,75\$ la tonne;  
..... sans livraison ..... 9,65\$ la tonne;

ATTENDU QUE les prix ont augmenté beaucoup et que le conseil désire demander à l'entrepreneur d'effectuer les travaux sur deux années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de recharge en concassé 0 ¾ du chemin de la Rivière sur une longueur de 2 Km et de la route du Lac-Maggie sur une longueur de 7 km de la Municipalité de Lac-Bouchette pour la saison 2020 et 2021 à Excavation Rénovation Drolet et ce, pour un montant de 15,25\$ la tonne livré et de 7,50\$ la tonne sans livraison;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

9.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DE LA SOURCE D'EAU POTABLE (PPASEP)**

Résol. 20-182

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**ACCEPTÉE**

**10. ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

Résol. 20-183

ATTENDU QU'en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) la municipalité doit transmettre au ministre d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 70;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions soit :

- Akifer .....13 900\$ plus taxes,
- Aquater-eau Inc.....18 980\$ plus taxes,
- Englobe .....12 000\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la municipalité de Lac-Bouchette à Englobe au montant de 12 000\$ plus taxes;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 20-184

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de levée l'assemblée.

Il est 19 h 20.

**ACCEPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---